SEPTEUIL MAG

Liberté • Égalité • Fraternité

Toute l'info de notre village

ACTUALITÉ

Participation citoyenne
Collectifs de riverains
Septeuil et ses écoles

INTERCOMMUNALITÉ

Rapport annuel de la CCPH

DOSSIER

Le Transport à la demande

mairie@septeuil.fr

Septeuil officiel

À vos agendas !

27 JANVIER
Les voeux

Le dernier lundi de janvier est la date traditionnelle où les Septeuillais se retrouvent pour échanger leurs vœux de bonne année. Rendez-vous donc le 27 janvier 2020 à 19h au Foyer Rural. Comme d'habitude, le buffet vous est offert par vos élus, mais il devrait aussi y avoir une surprise. Si vous n'êtes pas disponible à 19h, vous pouvez bien sûr passer plus tard, ce n'est pas un jour où on se couche tôt...

2 FÉVRIER
Exposition Playmobils

L'APE de Septeuil organise une exposition Playmobils au profit du voyage scolaire des élèves de l'école élémentaire de Septeuil. L'inscription est gratuite ! L'objectif est de mettre en scène les Playmobils® de votre collection personnelle que vous pourrez mettre en vente si vous le souhaitez. La thématique est libre. Nous vous proposons d'intégrer à votre scène un détail, un clin d'œil à Septeuil… Une loterie sera organisée, les tickets seront vendus courant janvier.
Contact : ***ape.septeuil@yahoo.fr***

29 FÉVRIER
Inaugurations

Nous avons beaucoup de choses à inaugurer et n'avons pas encore eu le temps de le faire : city-stade, terrain de jeux, nouveau restaurant scolaire, nouveau nom pour les écoles,… Ce devrait être enfin possible le samedi 29 février. Nous inviterons les représentants du département, de la région, de la communauté de communes, les enseignants et parents d'élèves, etc, etc, et bien sûr vous tous, habitants de Septeuil.

MARS 2020
Sacs pour les déchets verts

La collecte des déchets verts reprendra le lundi 30 mars et la distribution de sacs aura lieu les samedis 7 et 28 mars, de 9h à midi, devant le centre de secours Raoul Moulin. Rappelons que vous choisissez la date qui vous convient le mieux et que vous ne venez qu'une fois. Et ce n'est pas comme pour le nouvel IPhone, inutile de faire la queue dès l'aube, il y en aura pour tout le monde.

29 MARS
Bourse aux jouets

Vous souhaitez acheter ou vendre des jouets, des vêtements pour enfants ou du matériel de puériculture ? Dimanche 29 mars 2020, l'APE de Septeuil organise une bourse aux jouets au Foyer Rural. Si vous souhaitez exposer, réservez vite votre table (8 euros la table de 2,20m).
Contact : ***ape.septeuil@yahoo.fr***

SEPTEUIL COMEDY Show

Comi7 et Le Café de La Poste vous proposent de découvrir les talents qui se produiront sur la scène ouverte du Septeuil Comedy Show les vendredis 17 janvier, 28 février, 3 avril, 15 mai et 26 juin. Pour plus d'informations, suivez-nous sur Facebook : ***Septeuil Comedy Show***

Renseignements auprès des associations et/ou en mairie.

Photo de couverture: © Didier Dujardin
Septeuil Mag n° 24 / Janvier 2020
• Directeur de la publication: Dominique Rivière
• Rédaction: Didier Dujardin, Dominique Rivière, Julien Rivière, Damien Tualle,, les associations
• Conception graphique © Sheep & Co
• Impression: Exaprint - Tirage à 1 100 ex
• Diffusion: Équipe de bénévoles

ÉDITORIAL

Chères Septeuillaises,
Chers Septeuillais,

En cette période qui précède les élections, je ne peux pas, dans cet éditorial, vous faire un bilan de nos réalisations de l'année qui vient de s'écouler, ni évoquer les projets envisagés pour 2020.

Mais rien ne m'empêche de vous parler de toutes les personnes sans la bonne volonté, le travail et les compétences desquelles rien ne pourrait fonctionner dans notre commune.

Alors, je souhaite avant tout remercier ici chacun d'entre eux, bénévoles ou autres et leur souhaiter une belle année 2020.

Chers amis, j'aimerais citer cette phrase de l'écrivain français Jean-Luc Gendry : « Ce qui importe, ce n'est pas le voyage, c'est celui avec lequel on voyage ». Il me semble que notre commune fait un très beau voyage et que son équipage est vaillant, brillant et complémentaire. J'espère que c'est aussi votre sentiment et que l'implication de cet équipage fait aussi de vous des voyageurs heureux.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2020 emplie de bonheur, de joies et de santé.

Et bien sûr, je vous donne rendez-vous le lundi 27 janvier à 19 heures au Foyer Rural, pour que nous puissions nous le dire de vive voix.

Bonne lecture.

Votre maire, Dominique RIVIÈRE

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS 2

ÉDITORIAL 3

DOSSIER
Le transport à la demande 4

ACTUALITÉ
Le conseil des jeunes au travail 7
Convention pour les logements sociaux 7
Le dispositif Participation Citoyenne 8
Info gendarmerie : Plainte ou main courante ? 9
Mais que fait la mairie pour les écoles ? 10
Inscription sur les listes éléctorales 11
Comptes-rendus des Conseils Municipaux 11

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Sécurité routière et collectifs de riverains 12

URBANISME 13

INTERCOMMUNALITÉ
Rapport annuel d'activité de la CCPH 14
Arrivée de la fibre à Septeuil 16

VIE ASSOCIATIVE
FRVescences 17
Comi7 18

ÇA S'EST PASSÉ
Les 20 ans de la chorale de Septeuil 19
Le marché de Noël 19
Le repas de aînés 20
Soirée théâtre avec Comi7 20

SI SEPTEUIL M'ÉTAIT CONTÉ
Septeuil et ses écoles 21

HOMMAGE 23

ÉTAT CIVIL – INFOS MAIRIE 4ème

Le Transport à la demande

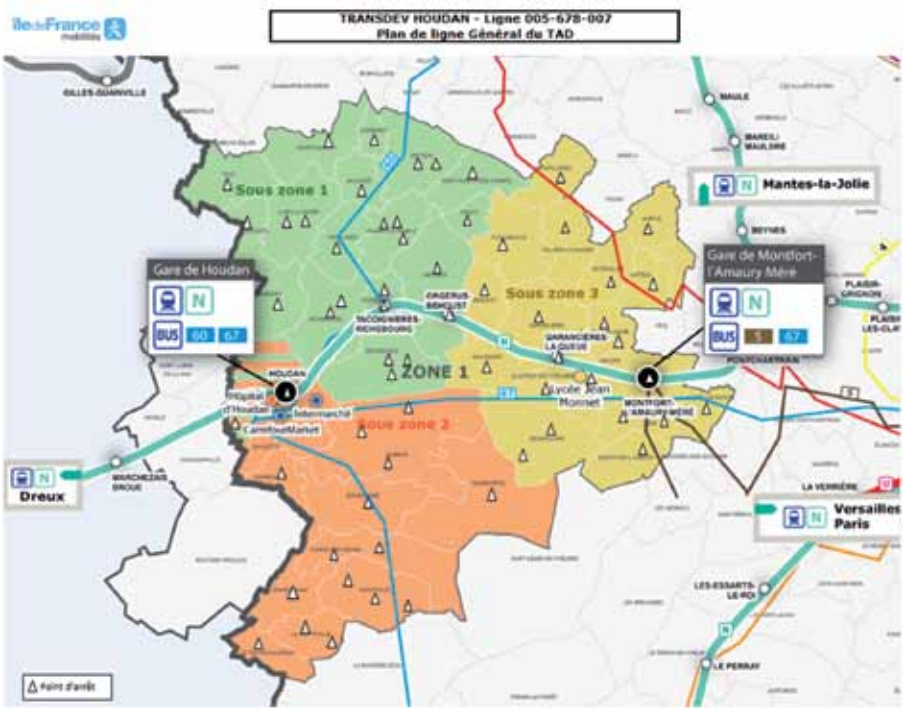

Le 26 novembre, Transdev, le SITERR et Ile de France Mobilités ont annoncé la concrétisation d'un projet sur lequel ils travaillaient depuis plusieurs années, en collaboration avec vos élus: le Transport à la demande (TàD pour les intimes).

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici qui est qui et qui fait quoi :

• **Transdev** est l'opérateur de transport (c'était Veolia auparavant). C'est lui qui gère la flotte de bus et qui assure à présent la prestation de TàD.

• le **SITERR** est le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de Rambouillet et de sa Région. Il est partenaire de Ile de France Mobilités et des transporteurs, à cheval sur deux communautés de communes. Julien Rivière, adjoint à la mairie de Septeuil, en est vice-président pour la partie CCPH.

• **Ile de France Mobilités** est l'ancien STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France). C'est l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France. Elle organise, décide, investit et innove pour améliorer la mobilité et le service rendu aux voyageurs. La présidente d'Ile de France Mobilités est aussi la présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Madame Valérie Pécresse.

Ajoutez-y deux Communautés de Communes et leurs élus qui ont chacun quelque chose à demander pour leurs administrés. Et des couvertures géographiques et administratives qui ne se recouvrent évidemment pas pour chacun des organismes cités ci-dessus. Vous commencerez à entrevoir pourquoi ce genre de projet peut prendre du temps. Quoi qu'il en soit, tout le monde a collaboré et le TàD est devenu une réalité.

Depuis le 6 janvier 2020, vous avez donc la possibilité de réserver votre place dans une navette à destination ou au départ d'un « point d'intérêt du territoire », en dehors des heures de service des lignes régulières. Et ceci, du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 19h. Pourquoi pas le lundi nous direz-vous ? Tout simplement parce que les chauffeurs de ces navettes, comme beaucoup d'entre nous, travaillent cinq jours par semaine. Le lundi est le jour où certains services ou commerces sont fermés et c'est donc lui qui a été sacrifié.

Cette innovation devrait s'avérer utile à beaucoup de Septeuillais. On pense en particulier aux lycéens dont un professeur est absent et qui terminent les cours plus tôt que prévu. Ou aux jeunes qui veulent prendre un train ou aller à la piscine le samedi et que les parents ne peuvent pas conduire. Ou aux personnes âgées qui voudraient aller faire des courses en milieu de journée ou qui doivent se rendre à l'hôpital de Houdan. Le Transport à la Demande a déjà été mis en place dans d'autres départements d'Ile de France et a rapidement trouvé ses adeptes.

Qu'est-ce que ces points d'intérêts dont nous venons de vous parler ? Il s'agit de la gare de Houdan, la piscine de Houdan, l'hôpital de Houdan, la zone commerciale de Houdan, la zone commerciale de Maulette, la gare de Montfort-l'Amaury, le lycée Jean Monnet et la piscine de Montfort. Le trajet s'effectue entre un arrêt régulier et un point d'intérêt, dans un sens ou dans l'autre, mais pas entre deux arrêts réguliers. Et tous les arrêts réguliers ne sont pas desservis. À Septeuil, ceux qui ont été retenus pour le TAD sont Place de la Mairie et Saint Corentin. Au total, 73 arrêts sont ainsi desservis par le TàD Houdan-Montfort. Un tableau vous en donne la liste dans cet article. Une correspondance est garantie toutes les heures avec la ligne express Transdev 67 Houdan / Montigny le Bretonneux ou avec la ligne SNCF N Paris / Dreux.

Le Transport à la demande

Comment faire, à présent, pour réserver ?

Vous aurez le choix entre :

• **une application TàD Ile de France Mobilités** que vous pouvez installer sur votre smartphone ou votre tablette, accessible 24heures/24 et 7jours/7.

• **un site web tad.idfmobilites.fr**, accessible 24heures/24 et 7jours/7.

• **un centre d'appel téléphonique, au 09 70 80 96 63**, qui vous répondra du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Il faut vous y prendre au minimum une heure à l'avance, en indiquant votre nom, puis l'horaire et le trajet que vous souhaitez. Si vous avez utilisé la réservation électronique, vous recevez une confirmation, avec les détails du trajet, sur votre téléphone, à condition évidemment que votre demande puisse être satisfaite. Vous recevrez également un rappel une heure avant votre voyage. Si vous avez choisi l'appel téléphonique, ces informations vous seront données de vive voix.

Vous pourrez ensuite suivre sur votre smartphone le trajet du TAD que vous avez réservé, si vous avez installé l'appli TàD. Il vous est demandé d'être présent à l'arrêt cinq minutes avant l'heure prévue.

Pour ce qui est du prix du trajet, vous pouvez utiliser votre titre de transport habituel (abonnement,Navigo, Imagine R, ticket T ou autre). Vous pouvez aussi acheter un ticket de bus dans le véhicule. N'oubliez pas de valider votre titre de transport en montant !

À présent, à vous d'utiliser ce nouveau service. Ile de France Mobilités, qui le finance, suivra attentivement sa fréquentation pour vérifier qu'il correspond à un besoin et éventuellement pour l'étendre, si la demande est suffisante.

Extensions de lignes

D'autres améliorations de service ont également été annoncées pour janvier 2020.

Le développement de la ligne Express67

La ligne de bus Express 67 (Houdan<>Montigny-le-Bretonneux) est renforcée et offre une fréquence accrue, notamment avec la mise en place de huit allers et huit retours semi-directs entre Houdan et Montigny-le-Bretonneux nommés express 67D.

Ces trajets semi-directs permettront de relier Houdan et Montigny-le-Bretonneux en moins d'une heure de 5h52 à 10h35 le matin et de 16h22 à 19h35 le soir. Par opposition, les trajets de la ligne Express67 habituels sont des omnibus s'arrêtant à toutes les stations et qui effectuent le trajet complet en une heure trente minutes environ.

La restructuration de la ligne 55

Circulant entre les gares d'Orgerus-Behoust à celle de Villiers-Neauphle-Pontchartrain, elle desservira à présent trois gares, la troisième étant celle de Beynes.

L'information de vos transports sur les réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux, et plus précisément à destination des scolaires, pour les avertir des retards et annulations, il existait déjà un compte Facebook TransdevHoudan78 et un compte Twitter TransdevSud78. Sont venus s'y ajouter en 2019 un compte Instagram TransdevSud78 et un compte Snapchat TransdevSud78.

Sécurité dans les transports

Vous avez peut-être remarqué, depuis cet été, la présence ponctuelle de gendarmes dans vos bus et gares. Il s'agit d'une convention signée début juillet entre Île-de-France Mobilités et la direction générale de la gendarmerie et dont l'objectif est d'assurer une présence sécurisante et dissuasive dans les gares, aux arrêts de bus et sur des trajets ciblés.

Ce dispositif vise à rassurer les usagers, les conducteurs et les contrôleurs. Il est assuré par des patrouilles de trois ou quatre réservistes, spécialement formés et dédiés à cette mission, et donc en mesure de réagir et d'intervenir sur tout événement. Déjà expérimenté par le groupement de gendarmerie départementale du Val-d'Oise depuis octobre 2018, il a fait ses preuves et vient d'être étendu à trois autres départements franciliens, dont les Yvelines.

Les patrouilles disposent d'une grande autonomie et peuvent donc intervenir rapidement sur des problèmes signalés par les conducteurs de bus. Une collaboration permanente avec les compagnies de transport fait d'ailleurs partie du dispositif.

Les lignes scolaires sont également concernées et les patrouilles sensibilisent les jeunes en particulier aux problèmes de sécurité. Ainsi les contrôles montrent qu'à peine 10% des passagers bouclent leur ceinture dans les cars scolaires.

Après un moment de surprise ou de défiance, la présence de ces gendarmes est bien accueillie par tous. L'effet dissuasif et apaisant est reconnu, même si nous ne sommes pas dans une zone où les incivilités sont les plus nombreuses.

BUS TàD Houdan Montfort

À PARTIR DU 6 JANVIER 2020

BOUGEZ LIBREMENT EN JOURNÉE AVEC VOTRE NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Avec Île-de-France Mobilités

et votre nouveau TàD Houdan-Montfort, consultez, réservez, voyagez !

Appli TàD Île-de-France Mobilités | tad.idfmobilites.fr | 09 70 80 96 63

©zelda - 194489

SITERR transdev pour îledeFrance mobilités

Le conseil des jeunes au travail

La mise en place du conseil des jeunes est effective depuis début septembre. Sa charte et son règlement ont été approuvés par le conseil municipal. Le conseil est composé de 14 jeunes, 5 filles et 9 garçons, répartis entre la classe de CE2 et celle de 3ème.

Vous avez pu les voir, aux côtés du conseil municipal, lors de la cérémonie du 11 novembre, lorsque deux de ses membres ont lu le texte du ministre et quatre ont déposé une gerbe au monument aux morts.

Les jeunes conseillers ont décidé pour l'instant d'orienter leur action sur deux projets : l'aménagement du parc et l'organisation d'une journée de nettoyage.

Le projet d'aménagement du parc comporte trois volets : espaces verts, mobilier et réhabilitation du parcours santé.

Pour ce qui concerne l'aménagement des espaces verts, le conseil des jeunes étudie l'implantation de végétaux près de la nouvelle aire de jeux, du terrain de boules et du city-stade. Ce qui implique des contraintes : pas d'espèces allergène, des arbres d'une taille raisonnable, une chute de feuilles maîtrisée, pas d'épines, pas de fruits pouvant salir ou attirer des insectes, et de préférence des essences locales. Pour réaliser cette étude, ils sont neuf, qui rendront leur avis au conseil municipal et au maire. Une fois le choix validé, ils participeront à la plantation.

Sur le sujet de l'implantation de mobilier, le conseil des jeunes souhaite rajouter des bancs et des poubelles dans le parc. Ils sont quatre pour réaliser ce travail, consistant à répertorier les besoins et à choisir des lieux d'implantation.

Le conseil des jeunes a constaté, comme nous tous, que le parcours de santé du parc est en très mauvais état, suite aux dégradations du temps et au vandalisme. Il s'agit donc de remplacer les pièces abîmées, cassées ou disparues et de mettre en place de nouveaux pictogrammes explicatifs pour les différents agrès et exercices. Ce sont cinq jeunes qui ont choisi de travailler sur ce dossier.

Le conseil des jeunes souhaite aussi organiser une journée de nettoyage collectif. Pour l'instant ils en sont à la définition de la date, du lieu et du budget nécessaire. Quelques-uns ont déjà participé au nettoyage des rives de la Flexanville et de la Vaucouleurs organisé par l'association Sauver. D'autres ont déjà nettoyé le parc avec le centre de loisirs l'été. C'est donc un sujet qu'ils connaissent et ils veulent en faire une journée ludique, avec animations, concours ou autre. Là encore, le projet finalisé sera présenté au maire pour être mis en œuvre.

Au-delà de ces projets, les membres du conseil des jeunes ont aussi beaucoup de questions à poser aux représentants de la municipalité, lors de leurs réunions, pour définir leur action future dans divers domaines.

Convention pour les logements sociaux

La construction de logements sociaux est une obligation légale pour certaines communes, mais également un devoir de solidarité, en même temps qu'un moyen de retenir sur les communes rurales leurs habitants qui n'ont plus les moyens d'y loger, en particulier les jeunes. C'est aussi un sujet qui suscite beaucoup d'inquiétudes et de commentaires, d'ailleurs toujours les mêmes au fil des années et quelles que soient les explications que la mairie puisse fournir. Il n'est donc sans doute pas inutile de rappeler, une fois de plus, que si la CCPH est maître d'œuvre pour ce projet, c'est la commune qui délivre les permis de construire et que nous avons donc veillé, dans le nouveau PLU, qu'on ne puisse pas construire n'importe quoi sur ce terrain.

Les communes de Septeuil, Tacoignières et Maulette ont signé mardi 19 novembre à Rambouillet une convention avec l'agence départementale IngénierY pour qu'elle les accompagne dans leur projet. Il s'agit du Pass RuralogY, un dispositif adopté par le département en juin dernier et qui comprend une enveloppe financière importante. Nous avons déjà travaillé à plusieurs reprises avec l'agence IngénierY. Cet organisme départemental, créé en mai 2014, accompagne dans leurs projets, les communes rurales situées dans le Territoire d'Action Départementale « Centre Yvelines » ou « Sud Yvelines ». Il leur apporte une aide technique, administrative, juridique et financière, pour des opérations de construction, d'extension, de rénovation de bâtiments ou d'équipements publics, d'aménagement de logements, de travaux de voirie, d'assainissement mais aussi sur l'élaboration de contrats ruraux ou la passation et l'exécution de marchés.

Participaient à cette réunion, entre autres, Monsieur Pierre Bédier, président du conseil départemental des Yvelines, Monsieur Jean-Jacques Mansat, président de la CCPH, Monsieur Arnaud Legros, président des Résidences Yvelines Essonne, le bailleur social de la CCPH, ainsi que notre ancien maire, Monsieur Yves Gouebault, qui a initié ce projet il y a à présent près de dix ans.

Le dispositif Participation Citoyenne

La sécurité n'est visiblement pas un souci à Septeuil, puisque la réunion Participation Citoyenne qui se tenait vendredi 15 novembre au soir à la mairie de Septeuil n'a réuni que quatre personnes. Mais selon le major Franck Duval, c'est plutôt bon signe, car la salle aurait été pleine s'il y avait eu des inquiétudes et des problèmes.

Le thème de la soirée était de présenter le dispositif dont nous vous avons parlé dans le numéro 23 de votre Septeuil Mag. Rappelons qu'il s'agit d'un partenariat entre l'Etat, la gendarmerie et la municipalité, qui vise à mettre en place une implication directe de la gendarmerie par rapport à un réseau social de citoyens et à positionner ces derniers en acteurs de leur sécurité. La première étape fut l'adoption du dispositif par le conseil municipal en juillet dernier. Une réunion publique est ensuite prévue dans le déroulement du processus et c'était l'objet de ce jour.

Participation Citoyenne est principalement orienté sur la lutte contre les cambriolages, mais peut aussi traiter par exemple les gênes de voisinage, les vitesses excessives, les incivilités ou encore les vols par ruse. La brigade de gendarmerie, quant à elle, fait des atteintes aux personnes sa première priorité et des atteintes aux biens la seconde, pour les 28 communes dont elle assure la surveillance. Le major Duval indique que le taux de cambriolages est faible à Septeuil et qu'il faut sans doute y voir l'influence dissuasive de la présence d'un policier municipal et des caméras de surveillance. Selon lui, la vidéo-surveillance est un outil très important pour la gendarmerie, car elle permet des arrestations et emprisonnements immédiats que même un flagrant délit n'autorise pas toujours. La vidéo-surveillance à domicile est aussi en ce domaine un auxiliaire précieux. Pour ceux qui craignent d'être surveillés en permanence, le Maire rappelle que seulement trois personnes ont accès aux enregistrements : lui-même, l'adjoint à la sécurité et le policier municipal, ainsi que les gendarmes, sur réquisition.

Le dispositif Participation Citoyenne s'appuie sur la solidarité et la vigilance des citoyens, met en place un réseau de référents désignés par la mairie, crée une chaîne d'alerte et de renseignements et permet de signaler toute attitude ou situation bizarre ou sortant de l'ordinaire (voitures ou personnes en repérage, appels téléphoniques douteux, usurpations d'identité pour de faux démarchages,...). Sa réussite repose sur une signalétique dissuasive, en même temps qu'un lien privilégié et direct ente les habitants et leurs gendarmes. Il ne faut d'ailleurs pas hésiter à appeler la gendarmerie ou le policier municipal ; votre appel sera toujours bien reçu. Même si seulement 2% environ des informations ainsi reçues sont très utiles, tout est pris en compte, tout sera vérifié, et vous-même serez rassuré.

Participation Citoyenne a commencé en France en 2005. Actuellement, environ 4000 communes y adhèrent. C'est un dispositif qui a l'avantage non négligeable d'être gratuit pour la ville, alors que Voisins Vigilants, dont nous sommes actuellement membre mais que nous allons abandonner, est un réseau privé qui nous coûte environ 1000 euros par an. Sa mise en œuvre est précédée de la reconnaissance d'une demande de sécurité de la part des habitants et d'une étude de la délinquance locale. Elle repose sur une pleine implication du maire, de la brigade de gendarmerie et des services de l'Etat, en la personne du Préfet. Le référent de la gendarmerie pour Septeuil est le gendarme Benjamin Rousseau.

Et à présent, que faut-il en attendre ? D'abord une baisse de la délinquance et du sentiment d'insécurité. Même si ces deux points ne nous concernent pas beaucoup pour l'instant à Septeuil, le major rappelle qu'un faible niveau de délinquance est toujours un équilibre fragile et qu'il faut savoir se protéger, la sécurité étant l'affaire de tous, sans bien sûr céder à la psychose. Autres bénéfices attendus : un renforcement des liens sociaux et l'établissement de relations de confiance entre habitants, gendarmerie et mairie. C'est un point sur lequel notre maire, Dominique Rivière, a insisté plusieurs fois au cours de la présentation.

Il a été aussi question du dispositif Tranquillité Vacances, qui est un complément fort utile de ce dispositif et qui vous permet de signaler votre habitation à la vigilance des patrouilles de gendarmerie durant les absences que vous déclarez. Pensez à l'utiliser, cela ne vous prend que quelques minutes pour remplir un formulaire à la gendarmerie.

Quelques conseils donnés par le major pour terminer :

- **ne restez pas le témoin passif d'une situation inhabituelle chez vos voisins, signalez-la, vous pouvez vous-même en être la victime demain**
- **la mairie va désigner des référents de quartiers ; ils seront ensuite vérifiés et formés par la gendarmerie, vous pourrez donc leur accorder toute confiance**
- **créez des groupes WhatsApp dans votre quartier ; c'est un outil très pratique qui est déjà couramment utilisé par la gendarmerie et la mairie**
- **n'hésitez jamais à signaler ce qui vous semble inhabituel : si vous vous posez la question, c'est qu'il y a déjà quelque chose d'anormal**
- **vous pouvez appeler la brigade de gendarmerie au 01-34-97-28-70 aux heures d'ouverture. En dehors de ces horaires, ce sont les urgences qu'il faut contacter, au 17, pour des interventions 24h/24**
- **vous pouvez aussi envoyer un courriel à cob.septeuil@gendarmerie.gouv.fr, il vous sera toujours répondu**
- **jetez enfin un coup d'œil sur la page Facebook Gendarmerie des Yvelines qui donne régulièrement des conseils utiles, ainsi que des informations de sécurité routière (que nous partageons souvent sur Septeuil Officiel)**

Information de la gendarmerie : plainte ou main courante ?

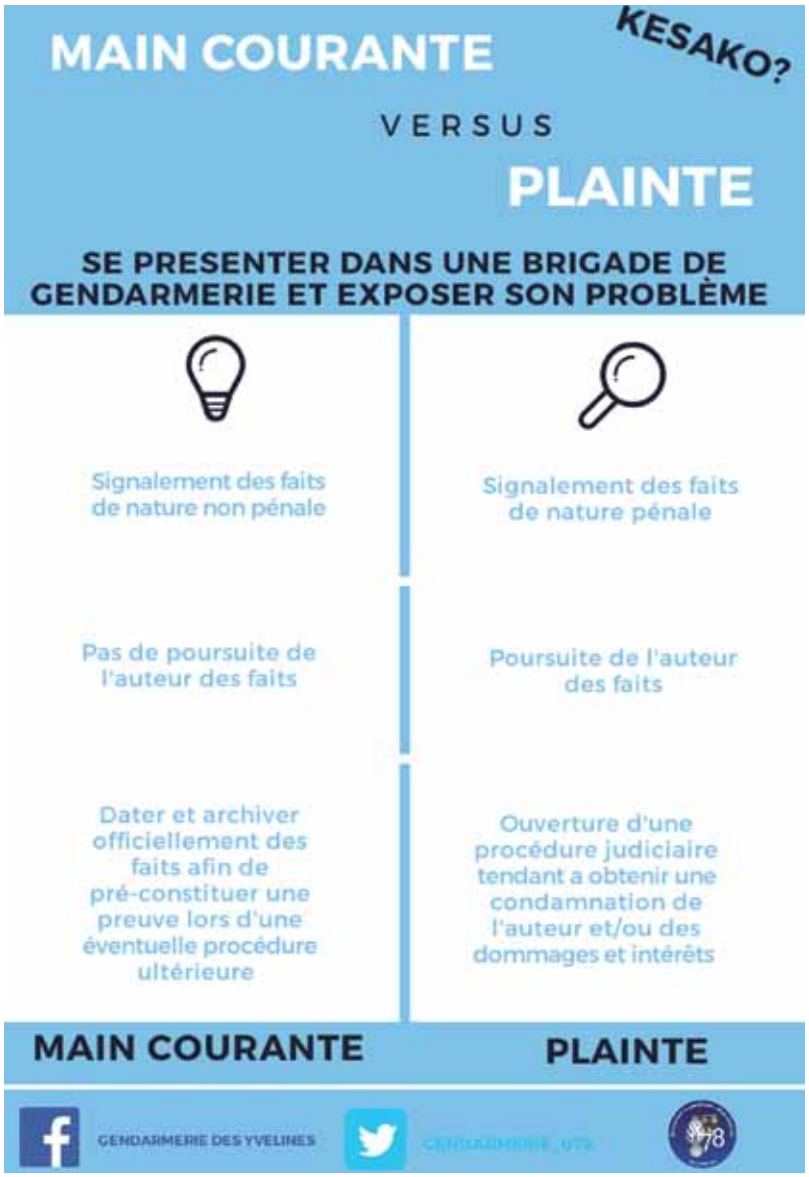

Déposer une main courante, c'est signaler des faits aux forces de l'ordre sans déposer de plainte. Il n'y aura pas systématiquement de poursuites et l'auteur des faits ne sera pas forcément prévenu Vous pouvez déposer une main courante à la gendarmerie lorsque vous souhaitez simplement dénoncer certains faits dont vous avez été victime ou témoin.

Ces faits ne constituent pas nécessairement une infraction. Il peut s'agir par exemple :

- du départ de votre conjoint du domicile
- de la non-présentation d'enfant malgré une décision de justice
- de mauvais rapports de voisinage : votre voisin fait du bruit ou bloque votre entrée de garage

Contrairement à une plainte, vous ne souhaitez pas ici poursuivre l'auteur des faits. Aucune enquête ne sera déclenchée, sauf si les gendarmes estiment que les faits en question constituent une infraction. Dans ce cas, ils doivent prévenir le procureur, qui décidera s'il faut entamer des poursuites.

La main courante permet surtout de dater officiellement des faits, en vue d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure. Par exemple, dater le départ de votre époux(se) du domicile peut servir en cas de divorce. Toutefois, une main courante ne suffit pas et vous aurez besoin d'autres preuves pour agir en justice (témoignages, constat d'huissier...).

Mais que fait la mairie pour les écoles ?

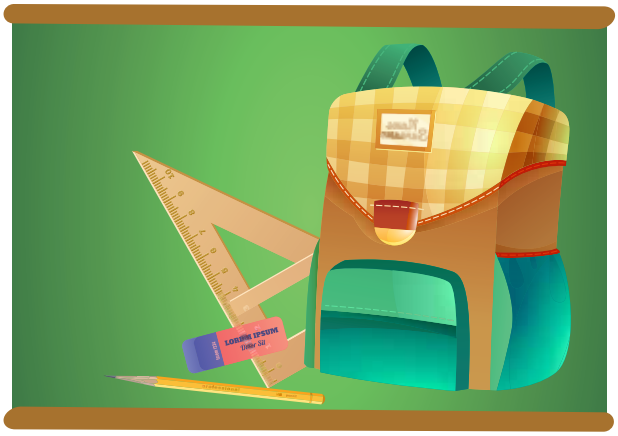

L'école et la mairie… Je t'aime, moi non plus.

L'école et la mairie, un mariage de raison.

Le principe est simple. L'école demande, et la mairie fournit. Mais comme dans tout bon mariage, il faut trouver un certain équilibre. La pierre philosophale n'étant pas encore arrivée jusqu'à nous, le nerf de la guerre est bien sûr l'argent (désolé d'être bassement matérialiste).

Bref… L'école demande et la mairie fournit… dans la mesure de ses moyens, vous l'aurez compris. Il faut gérer une commune en bon père de famille, et savoir dire non, au risque de déplaire. Dire non aux rabaissements des plafonds des classes des anciens bâtiments, dire non à l'achat d'un nouveau portail pour les enseignants de l'école maternelle, même si nous en comprenons le bien-fondé.

Malgré tout, nous avançons. En six ans, l'école n'a pas été révolutionnée certes, mais nous avons avancé.

Tout d'abord, et malgré de nombreux retards, dus notamment à une erreur du maître d'ouvrage ou à la faillite d'une entreprise parmi la vingtaine qui ont travaillé sur ce chantier (tous ceux qui ont simplement fait construire leur maison peuvent imaginer…), nous sommes fiers, au nom de tous les Septeuillais, d'accueillir nos enfants dans une toute nouvelle cantine, plus moderne, plus spacieuse, plus lumineuse, moins bruyante… pour que les longues journées que passent les élèves au sein de l'école soient un peu plus agréables.

Une commission cantine a été créée, il y a de cela bientôt six ans, incluant des parents volontaires, pour réfléchir au menu, dans un cadre bien précis, qui est celui de notre prestataire, Convivio.

Mais la cantine n'est que la partie émergée de l'iceberg, et de nombreux achats ont aussi été faits, plus ou moins récemment. En vrac, achat de vélos pour les petits, de tables d'activités pour toutes les classes maternelles, de nouvelles tables pour les élèves de CP.

Les TNI (tableaux numériques interactifs) ont été remis à neuf en élémentaire, et il est prévu d'en acheter un chacune des prochaines années, afin que chaque classe soit équipée.

Des brises vues, en cas d'attaque terroriste, ont été installés dans certaines classes élémentaires.

Et c'est sans compter l'entretien quasi-quotidien que peut demander une telle structure. Les chasses d'eau qui fuient, les robinets qui fuient, les portes dont le gond ne fonctionne plus, les vitres cassées… Nous avons aussi déplacé le portillon de l'entrée en élémentaire, réparé les gouttières, installé des gâches électriques en élémentaire et en maternelle, contribué financièrement aux voyages scolaires. Pour le voyage scolaire de l'école élémentaire, qui aura lieu en avril 2020, le budget est à l'étude au moment où nous écrivons.

Alors bien sûr, encore une fois, ce n'est pas assez ! C'est un point sur lequel nous nous rejoignons tous. Mais à moins d'oublier le CCAS, les associations, les manifestations culturelles, l'entretien de la commune… nous ne pouvons faire mieux. Mais bien sûr, nous examinons les souhaits de chacun, dans la mesure des moyens disponibles.

Pour bien comprendre ce qui précède, un petit rappel du fonctionnement de nos écoles françaises n'est peut-être pas inutile. Les écoles primaires (maternelles et élémentaires) sont gérées par les communes, les collèges par le département et les lycées par la région.

L'Etat est responsable des contenus d'enseignement, de la pédagogie et des professeurs.

En ce qui nous concerne, la mairie est propriétaire des locaux de l'école et s'occupe du périscolaire et de la cantine. La communauté de communes, de son côté, alloue chaque année une somme proportionnelle au nombre d'élèves, qui permet de commander les cahiers, manuels, et autres fournitures scolaires essentielles aux apprentissages de nos enfants, en l'occurrence 50€ cette année.

IMPORTANT – Inscriptions en maternelle

Si votre enfant est né en 2017, pensez à passer en mairie pour l'inscrire dès à présent à l'école maternelle.

Cela nous permettra de mieux définir les effectifs pour la rentrée 2019/2020. Merci d'avance.

Information : inscription sur les listes électorales

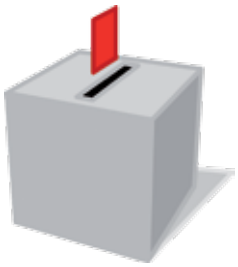

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

Ce qui change pour cette élection :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.
- Vous pouvez vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne à l'adresse : **www.service-public.fr**, rubrique Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Interroger sa situation électorale
- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site **service-public.fr,** sans avoir à se déplacer, dans la rubrique Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Demande d'inscription sur les listes électorales
- Si vous préférez le papier et le stylo, vous pouvez utiliser le formulaire Cerfa n° 12669*02 (disponible dans la rubrique Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Demander son inscription sur les listes électorales) et le transmettre à la mairie.

Quelques autres rappels :

- Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.
- De nombreux cas particuliers ont été prévus. Si vous faites partie de l'un d'eux, vous trouverez tous les renseignements en recherchant *« inscription liste électorale »* sur le site **www.service-public.fr**
- Et bien sûr, vous pouvez venir vous renseigner à la mairie ou y demander de l'aide pour accomplir vos démarches.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 17 octobre 2019

- Approbation du rapport annuel de Veolia pour le contrat de délégation du service public d'eau potable Exercice 2018
- Approbation du rapport annuel de Suez pour le contrat de délégation du service public d'assainissement Exercice 2018
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement - Exercice 2018
- Mise à jour des taux de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des secteurs
- Adhésion au marché Groupe de levers topographiques et d'investigations complémentaires
- Modification du tableau des effectifs
- Annulation de la délibération du 9 mai 2019 approuvant la modification et la mise à jour des statuts du SILY (Syndicat Interrégional du Lycée de La Queue lez Yvelines)
- Annulation de la décision modificative n°2 du budget commune, en date du 2 juillet 2019
- Approbation de la nouvelle décision n°2 du budget commune
- Mise en location du garage situé 8 rue Maurice Cléret
- Réponse aux questions écrites d'un élu

Conseil municipal du 12 décembre 2019

- Adoption de la convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne)
- Mise en place du Compte Epargne Temps pour le personnel communal
- Avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (prolongation d'un an)
- Avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable (prolongation d'un an)
- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote du budget commune
- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote du budget eau et assainissement
- Réponses aux questions écrites de deux élus

Sécurité routière et collectifs de riverains

Nés des réunions de quartiers organisées par la municipalité, les collectifs de riverains ont permis de mettre en place un lien direct entre les habitants et leurs élus. Au cours de rencontres qui traitent pour l'instant uniquement de problèmes de sécurité routière, les riverains, la mairie et parfois les représentants du département, cherchent ensemble des solutions pour améliorer la sécurité des riverains et des usagers de la route.

Le premier qui fut créé est le collectif de la rue de Houdan. Après l'étude de plusieurs projets, deux étranglements et des stationnements alternativement à droite et à gauche pour créer des chicanes ont vu le jour. De plus, pour conforter et améliorer ces infrastructures, la municipalité a profité d'une offre du département pour financer une rue reliant deux départementales, et a pu faire refaire le revêtement (datant de 1972) de cette rue, ce qui a permis de réduire le bruit du passage des voitures.

Aujourd'hui, nous travaillons avec quatre autres collectifs :

Le collectif de la rue de Poltain

Une réunion de retour d'expérience a eu lieu, à laquelle ont participé une dizaine de riverains, tandis que d'autres ont fait remonter leurs remarques et propositions par courriel. Dans l'ensemble les riverains sont satisfaits des aménagements mis en place. Toutefois certains souhaitaient le test de la mise en sens unique mais ce ne fut pas le choix de la majorité des riverains présents.

A la demande du collectif, des panneaux «zones de rencontres» vont être installés afin de limiter la vitesse. Pour mémoire, il s'agit de zones où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

La création de trottoirs a été aussi évoquée mais la configuration actuelle de la voie ne le permet pas.

Le collectif de la rue de Mantes

Il s'agit du projet le plus compliqué. En effet, la RD11 est une voie à grande circulation, ce qui limite énormément nos actions. Le département a par exemple refusé d'y faire des tests avec des bornes plastiques K16 comme dans la rue de l'Yveline. Le radar pédagogique a montré au département et aux autorités le grand nombre d'excès de vitesse dans cette rue, avec des pointes à 155km/h et la demande d'un radar automatique a été prise en compte par le sous-préfet de Mantes.

Nous continuons de travailler avec le collectif pour l'installation d'autres éléments qui sont de notre compétence, notamment sur la sécurité des piétons. Mais l'obtention d'une subvention du département pour des travaux sur cette rue passe par une étude obligatoire, que nous devons faire réaliser sur les moyens d'améliorer la sécurité.

Le collectif de la rue de l'Yveline

Lors de la dernière réunion publique entre riverains, collectif et municipalité, l'avis de la majorité a été que les chicanes et les stops répondaient aux attentes. Certains ont proposé de mettre en place des étranglements plutôt que des chicanes et cet avis fut accepté par l'ensemble des participants.

L'installation des séparateurs K16 a permis de réaliser une zone de test pour définir la meilleure position des futurs équipements. Mais depuis mi-décembre, ces bornes ont été retirées par le département pour la période hivernale (passage du chasse-neige).

Des stops ont été installés, renforçant la priorité à droite qui n'était pas toujours respectée. Ils ont pour but de ralentir les véhicules avant la partie sinueuse de la rue où l'on ne peut installer des K16.

Enfin cette rue est aussi concernée par l'étude et les potentiels travaux de sécurité sur les routes départementales.

Le collectif de la rue du four à chaux

Il concerne surtout l'extrémité de la rue, à l'angle de la rue de Versailles. Nous travaillons ensemble, depuis la fin de la réfection de la chaussée, pour améliorer la sécurité des riverains et des usagers. La solution retenue pour le moment est l'installation de jardinières en chicanes.

Si vous-même souhaitez créer un nouveau collectif ou si vous voulez travailler sur la sécurité routière de votre rue, contactez Julien RIVIÈRE, adjoint à la sécurité, par courriel: **julien.riviere@septeuil.fr**.

Un dernier point au sujet des ralentisseurs, qu'on nous demande souvent d'installer comme solution radicale. A plusieurs reprises et sur différents collectifs, les «dos d'ânes» ont été évoqués, mais rapidement mis de côté pour des raisons de condition topographique (pente, virages) et aussi parce qu'ils causent des nuisances sonores et des vibrations chez les riverains.

Déclaration préalable de travaux

- **DP 078 591 19 M 0047** : DE SOTO, transformation de garage en pièce de vie - 30 rue des peupliers, accordé le 19/09/2019
- **DP 078 591 19 M 0048** : POZNAN, menuiseries - 14 allée des marceaux, accordé le 23/09/2019
- **DP 078 591 19 M 0049** : DERUE, pose d'un portillon - 8 allée Chintreuil, accordé le 25/09/2019
- **DP 078 591 19 M 0050** : DUMAS, menuiseries - 10 rue Georges Duhamel, accordé le 01/10/2019
- **DP 078 591 19 M 0052** : SALMON, menuiseries - 15 bis route de Versailles, accordé le 16/10/2019
- **DP 078 591 19 M 0053** : RICANDA, division - 36-38 rue Fernand Bréan, accordé le 25/10/2019
- **DP 078 591 19 M 0054** : SCI MENEYROL, menuiserie - 38 rue de Houdan, accordé le 06/11/2019
- **DP 078 591 19 M 0055** : ENKLAAR, menuiseries - 50 rue des peupliers, accordé le 12/11/2019
- **DP 078 591 19 M 0058** : SIMONS, mur de clôture - 4 chemin du tertre, accordé le 19/11/2019
- **DP 078 591 19 M 0059** : RENOUF, pose de panneaux photovoltaïques - 12 rue des tilleuls, accordé le 22/11/2019
- **DP 078 591 19 M 0061** : COURTOIS, réfection de toiture - 11 place de Verdun, accordé le 04/12/2019

Dépôt de permis de construire

- **PC 078 591 19 M 0002** : BODNAR, construction de 3 pavillons - 18 rue de l'Yveline, accordé le 02/10/2019
- **PC 078 591 19 M 0003** : SCI CALYPSO, annexe avec piscine - 1 rue neuve, accordé le 03/10/2019
- **PC 078 591 19 M 0004** : GENDRON-DA SILVA, construction individuelle - 29 bis rue du four à chaux, accordé le 19/11/2019

Rapport annuel d'activité de la CCPH

Chaque fin d'année, la CCPH invite les conseillers municipaux des 36 communes du Pays Houdanais à la présentation du bilan de ses activités de l'année. Le 12 décembre 2019, c'était à la salle des fêtes de Richebourg que les conseillers étaient conviés.

Le rapport d'activité, qui recense les réalisations, les actions engagées sur l'année 2019 et les projets à venir pour chaque domaine de compétences, a été remis aux conseillers présents. Ce document de référence donne une vision complète de toutes les actions conduites sur l'année par la Communauté de Communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'au travers des grands projets. Vous pouvez le consulter sur le site de la CCPH, **www.cc-payshoudanais.fr**, mais comme vous n'aurez peut-être pas le temps d'en lire en détail les 45 pages, nous vous en donnerons ici un résumé, en mettant l'accent sur ce qui concerne notre commune.

Il n'est sans doute pas inutile de commencer par rappeler quelles sont les domaines dans lesquels s'exercent les compétences d'une communauté de communes. La loi NOTRe prévoit un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel.

Les compétences obligatoires qu'exerce la CCPH lui ont été automatiquement transférées. Il s'agit de l'aménagement de l'espace, du développement économique, du tourisme, de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations.

Les compétences optionnelles ont été acceptées par la CCPH après une délibération des conseillers communautaires et un vote favorable dans les deux tiers des conseils municipaux du territoire. La CCPH avait l'obligation légale d'en exercer au moins trois. En voici la liste : protection de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, politique du logement et du cadre de vie, voirie d'intérêt communautaire, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, action sociale, maisons de services.

Il existe aussi des compétences facultatives, qui sont adoptées selon le même principe que les compétences optionnelles, mais dont le contenu a été défini par la CCPH, au lieu de les choisir dans une liste. Il s'agit de : déplacements, assainissement non collectif, fournitures scolaires, sports et culture, soutien au secteur associatif, aide aux associations et aux manifestations d'intérêt communautaire, enfance et jeunesse, coopération décentralisée, actions en faveur de l'emploi, petite enfance, aménagement numérique, système d'information géographique, chemins ruraux et voies vertes.

Le transfert de la compétence eau et assainissement a été reporté plusieurs fois et suscite des réticences des deux côtés. Ce ne devrait pas être réalisé avant 2026.

Douze groupes de travail ont été mis en place depuis

un an pour réfléchir et faire des propositions sur des thèmes particuliers : crèches, actions culturelles et sportives, ALSH (accueil de loisirs), centre aquatique de Houdan, financements, routes, mutualisation, développement économique, circulations douces, besoins nouveaux, transition énergétique, SPANC (assainissement non collectif).

Un premier effet pratique pour notre commune a été l'adhésion à un groupement de commandes de fournitures administratives, et les économies qui en découlent.

Chaque année, un domaine particulier est mis en valeur dans la présentation et cette année il s'agissait du développement économique dont le Président, Monsieur Jean-Jacques Mansat, a rappelé en introduction qu'il était indispensable au soutien des autres compétences. Commençons donc par ce domaine.

Développement économique

La politique économique de la CCPH vise entre autres à développer le tissu d'entreprises, rénover les zones d'activités existantes et en créer de nouvelles (dont le projet à Septeuil), favoriser l'émergence de pôles secondaires (comme notre ville). La ZA de Houdan recherche des possibilités d'expansion, de nouvelles enseignes se sont installées dans celle de Maulette et l'espace Prévôté à Houdan (pépinière d'entreprises) est occupé à 94%.

30 créateurs d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement en 2019 et 225000€ de prêts à 0% ont été accordés pour la création d'entreprises. Un soutien est apporté toute l'année sous forme de diagnostics, formations ou de rencontres, les « mardis de la création ».

La quatrième semaine de l'industrie a eu lieu en octobre. Elle a été très fréquentée des collégiens et lycéens, même si seulement cinq entreprises industrielles étaient venues présenter leur activité.

La CCPH finance aussi des diagnostics d'accessibilité aux personnes handicapées, sujet de difficultés souvent importantes pour les artisans et commerçants. Pour les communes qui le souhaitent, elle peut apporter avis et conseils en matière d'urbanisme et de développement économique (PLU ou permis de construire).

Emploi

La CCPH propose un service d'accompagnement gratuit et personnalisé aux demandeurs d'emploi du territoire. Cela passe par des ateliers, une collaboration avec Pôle Emploi pour éviter des déplacements, ou la diffusion de CV et d'offres d'emploi.

Le taux de chômage de la communauté de communes est inférieur aux chiffres nationaux (7,5%). Cela représente 1570 demandeurs d'emploi en 2019, dont 594 ont eu recours aux services de la CCPH, ce qui a abouti à la signature de 21 contrats.

Le premier Forum de l'apprentissage a eu lieu le 12 octobre. Belle réussite, puisque 30 écoles et centres de formation ont accueilli 520 visiteurs et leur ont proposé ateliers, tests et offres de stages et d'apprentissage.

Services à la personne

Le portage de repas à domicile concerne les personnes de plus de 60 ans ou présentant un handicap. 114 habitants de la CCPH y ont eu recours en 2019, ce qui représente environ 21500 repas livrés. Les repas sont facturés environ 9€, mais il reste 4,50€ à la charge de la CCPH, lesquels sont financés par le développement économique, comme nous l'évoquions plus haut. Rappelons qu'il est possible de demander à recevoir quelques repas gratuitement pour décider si l'on désire souscrire au service.

Enfance et jeunesse

Le Relais Communautaire des Assistants Maternels propose information, rencontres et échanges aux parents et aux 182 assistants et assistantes maternels du territoire, lesquels peuvent accueillir 575 enfants. L'accueil collectif est proposé dans les micro-crèches de la Souris Verte (Houdan), de Pom'Cannelle (Dammartin) et de la Fondation Mallet (Richebourg).

Pour les plus grands, 505 places sont disponibles en accueil de loisirs (ALSH) les mercredis et 426 durant les vacances. Des activités de loisirs sont proposées aux jeunes de la CCPH, de 12 à 17 ans, sur le territoire ou en dehors. 310 jeunes y ont participé en 2019, pour 3166 places d'activités durant 59 jours de congés scolaires.

Bâtiments communautaires

Plusieurs stades et gymnases ont bénéficié de travaux de rénovation en 2019, ainsi que les micro-crèches et l'Espace Prévôté. Le gymnase d'Orgerus a représenté un budget important avec le remplacement de la toiture. Il reste d'ailleurs beaucoup de non-conformités à résoudre sur ce chantier.

Rapport annuel d'activité de la CCPH (suite)

Centre aquatique

Des travaux importants ont été effectués en 2019 au centre aquatique de Houdan pour séparer le bâtiment en deux parties indépendantes, ce qui n'était pas prévu au départ, et permettre la réouverture prochaine du bowling.

Environnement

La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est devenue une compétence obligatoire depuis début 2018, alors qu'elle était optionnelle auparavant. Cela a eu pour conséquence pratique le doublement de la longueur de cours d'eau que la CCPH doit surveiller dans les bassins de la Vesgre et de la Vaucouleurs. Si les travaux d'aménagement ont surtout porté sur la Vesgre jusqu'à présent, nous devrions bientôt être concernés avec le projet de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant amont de la Vaucouleurs et de lutte contre les inondations à Septeuil. Les propositions ont été présentées à la sous-préfecture et une visite sur site a été effectuée par la DDT (Direction Départementale des Territoires), dont les préconisations sont attendues par la CCPH pour mettre en œuvre son projet. Des échelles de crues seront installées à partir de 2020 afin de relever et cartographier les niveaux d'eau.

Hôpital de Houdan

Le conseil communautaire a voté le soutien à l'installation d'un scanner à l'hôpital de Houdan. Cet hôpital assure 50000 consultations annuelles, avec 40 médecins intervenant dans 25 spécialités.

SIG

Le Système d'Information Géographique est un outil informatique mis en place récemment par la CCPH. Il permet de représenter et d'analyser, sous la forme de « couches » d'information thématiques, les éléments qui composent un territoire (routes, cours d'eau, bâtiments...) ou qui sont en lien avec ce dernier (PLU, mode d'occupation des sols, cadastre…). Une information mise à jour régulièrement par les services de la CCPH est ainsi accessible à tous. Vous pouvez y accéder à l'adresse **https://geox5.infotp.com/payshoudanais/index.php**

Voilà, ce ne sont que quelques points, il reste beaucoup à dire, mais pas la place pour le faire. Nous espérons vous avoir donné l'envie de consulter l'intégralité du rapport ou les domaines qui vous concernent en particulier.

Une dernière information, le montant de l'Attribution de Compensation que nous versera la CCPH en 2020 est de 126590€ (même somme qu'en 2019). Il s'agit du montant des produits de fiscalité professionnelle qui sont dus à notre commune pour 2019 et que la CCPH a perçus en notre nom.

Arrivée de la fibre à Septeuil – Episode 428

Le 17 décembre, lors du conseil communautaire de la CCPH, Yvelines Fibre a fait une présentation de l'avancement des travaux et des prévisions pour le prochain semestre. A la date de la réunion, 20% du déploiement de la fibre dans notre ville est réalisé.

La date envisagée pour la fin de ce déploiement est la fin du premier trimestre 2020.

Attention, cela ne veut pas dire que vous disposerez de la fibre dans votre salon à cette date. Il faut d'abord qu'Yvelines Fibre autorise les opérateurs à vous proposer des offres commerciales et à installer le dernier tronçon du raccordement jusqu'à votre habitation. Cela peut se faire à la fin du déploiement ou en cours de celui-ci, cela n'a pas encore été précisé. Pour tout préciser, une réunion publique d'information sera organisée à Septeuil par Yvelines Fibre durant le premier trimestre 2020.

Nous vous en communiquerons la date dès que nous la connaîtrons.

yoga ludique pour les enfants avec FRVescences

Le jeudi soir, le dojo de Septeuil est réservé aux petits. Et quand nous disons *petits*, c'est vraiment *tout petits* qu'il faut entendre, car ce sont les 4 à 6 ans qui viennent pratiquer le yoga ludique avec Audrey Fouet. L'activité est proposée aux enfants jusqu'à 12 ans, mais il n'y a pas eu suffisamment de demandes cette année pour constituer un groupe de plus grands.

Avec Audrey, le petit groupe de huit enfants pratique des jeux et réalise des postures simples tout en travaillant sur la découverte de son corps, la perception, la respiration ou la maîtrise de ses émotions. Ce n'est pas une simple séance de gymnastique ou de relaxation !

La séance commence par un moment calme où l'on prend des nouvelles de chacun depuis la dernière fois. Et certains ont beaucoup à raconter. Audrey a prévu un programme, mais elle peut l'adapter en fonction de cette discussion.

Le groupe va ensuite travailler sur le ressenti, la perception, la découverte de soi et de l'autre. Des jeux à deux permettent de se rendre compte et d'accepter les différences avec le partenaire, par des découvertes aussi simples que le fait que l'un a les mains froides et l'autre les mains chaudes.

On découvre aussi les émotions comme la colère ou la tristesse, introduits par des lectures, des mimes, des échanges d'expérience. Cela deviendra souvent le sujet de discussion du début de la séance suivante, avec le récit des petites aventures de la semaine, à la maison ou à l'école.

Certains parents ont choisi le Yoga pour apaiser leur enfant trop agité. En effet, les enfants trouveront des outils leur permettant de retrouver le calme au cours de la séance. La relation entre les enfants calmes et les plus turbulents permet à chacun d'expérimenter que, même quand il y a de l'agitation autour, on peut trouver le calme à l'intérieur de soi.

Audrey canalise avec efficacité ce trop-plein d'énergie.

Et lorsqu'il semble qu'un ou deux turbulents se désintéressent totalement de l'activité du groupe, il ne faut pas s'y tromper, ils ont suivi et retenu, comme en témoignent les retours faits à la maison.

Un moment de relaxation et de détente sur le sol termine cette heure. Comme les plus petits ne savent pas toujours détendre une partie de leur corps en particulier, un contact avec un objet, comme une peluche ou une petite balle, va les y aider. Un mantra, chanté ensemble après avoir été expliqué, donne sa place à la spiritualité. Enfin, Audrey peut aussi donner du « travail à la maison », avec des conseils pour maîtriser sa colère, pour parvenir à s'endormir lorsqu'on est préoccupé, pour apprendre à écouter et respecter les autres.

Tout ceci suscite beaucoup la curiosité des parents mais ils ne sont pas admis aux cours, car on comprend aisément qu'ils le perturberaient et apporteraient une contrainte. En contrepartie, un atelier parents / enfants est proposé environ une fois par mois. On y pratique des postures et des mouvements à deux qu'on pourra reproduire à la maison, on ressent la respiration de l'autre et surtout on partage un moment ensemble, qu'on n'aurait pas pris le temps d'aménager à la maison. On termine par un temps de remerciement et un petit cadeau échangé.

Audrey Fouet propose aussi des interventions dans les écoles des environs, pour fournir aux maîtresses des outils différents et complémentaires de leurs méthodes habituelles. Elle y montre par exemple que certains enfants ont paradoxalement besoin de s'agiter pour se concentrer et qu'un travail plus efficace peut s'accomplir si l'on accepte que chacun a une façon d'apprendre différente.

Comi 7

Le mot du Président

Créé en 2016, Comi7 est une association indépendante. Ses membres sont des bénévoles dont l'engagement n'a d'égal que l'énergie qu'ils déploient pour perpétuer le dynamisme nécessaire à la vie culturelle et artistique de la commune.

Nous nous attachons à proposer des activités et des animations pour toutes les générations, essayant ainsi d'adoucir la solitude des plus anciens, d'initier les plus jeunes à la participation collaborative et de réunir tous les autres.

Au final, notre unique ambition : Divertir en créant du lien entre les Septeuillais, toutes conditions confondues !

Ces dernières années, l'arrivée de nouvelles technologies a modifié notre mode de vie. Ces outils novateurs sont un moyen d'échanges incontournable et une source d'information incontestable. Pour autant, il ne faut pas en oublier les valeurs humaines et la satisfaction que procure le travail d'une équipe de bénévoles sympathiques dont la seule motivation est de pérenniser une vie associative diversifiée.

Toutes les animations que nous programmons, qui permettent aux grands et aux petits de se retrouver pour partager des moments de convivialité et d'échanges, ne pourraient voir le jour sans la présence et le travail des bénévoles. Ils ne comptent pas leur temps et leur présence permet d'assurer la pérennité des activités de notre association.

Je tiens, en mon nom et au nom du comité de direction, à les remercier pour leur engagement et à leur dire combien nous leurs en sommes reconnaissants.

Vous pouvez retrouver le compte-rendu de nos dernières animations dans la rubrique ÇA S'EST PASSÉ, en page 20 de ce journal. Pour le premier trimestre 2020, nous pouvons déjà vous annoncer le lancement du Septeuil Comedy Show le vendredi 17 janvier à 20h au Café de La Poste ainsi qu'une nouvelle soirée théâtre au mois de février. En mars, nous vous proposerons une nouvelle fois de participer au Carnaval.

En attendant d'avoir la joie de vous retrouver, nous vous souhaitons une grande et belle année 2020.

Jacques Favry

Les 20 ans de la chorale de Septeuil

Vingt ans, c'est le bel âge, dit le proverbe. Et ce ne sont pas les choristes du groupe Elles qui nous contrediront. C'est le dimanche 24 novembre qu'elles fêtaient au Foyer Rural les 20 ans de leur chorale. Toujours aussi enthousiastes après avoir traversé les années, ainsi que plusieurs changements de nom et de chef de chœur, Elles nous proposaient cet après-midi-là un spectacle qui a fait le bonheur d'une salle comble. Au programme, une majorité de titres jazz et swing, mais aussi quelques chansons reprises par la salle. En seconde partie, elles furent accompagnées par l'Ensemble Instrumental du Val de Seine, avec qui elles entretiennent depuis longtemps des liens amicaux.

Quatre des membres du groupe initial font toujours partie de la chorale, mais il y avait aussi des anciennes dans la salle. Dominique Hamel, qui est une de ces quatre vétéranes (si, ça existe, vous pouvez vérifier) et dont le dévouement au service de la chorale ne se mesure plus, fut longuement applaudie par tous. Et à voir la bonne ambiance qui règne dans la troupe, Elles ont bien l'air reparties pour vingt ans.

Le marché de Noël

Le marché de Noël de Septeuil est devenu un événement incontournable et il faut dire que cette année, il avait tout pour attirer et satisfaire le visiteur. Ce sont vingt-sept créateurs et artisans locaux qui présentaient des produits variés, originaux et tous de qualité dans la salle du Foyer Rural. Les participants avaient beaucoup insisté auprès de Madame Guilbaud pour que le marché ait lieu plutôt à l'intérieur que sur la place et elle leur avait cédé de bonne grâce. Disons d'ailleurs que les réunions de préparation ne sont pas vraiment des moments où l'on s'ennuie et la bonne entente y est la règle d'un bout à l'autre. De son côté, l'association Comi7 assurait l'animation. Les deux ateliers pâtisserie étaient complets et ont eu beaucoup de succès (voir notre couverture). Il en a été de même pour la séance de cinéma. Petits et grands ont pu suivre le Père-Noël (certains ont remarqué qu'il avait maigri cette année) lors de sa promenade dans les rues en compagnie de son renne et de la Mère-Noël (à propos, était-ce la Mère-Noël qui l'accompagnait ou sa responsable des relations publiques ?). Merci à Madame Guilbaud et à tous les bénévoles pour ce travail considérable.

Le repas des aînés

Samedi 14 décembre, les membres du CCAS ont organisé le traditionnel repas de Noël des aînés. Une nouvelle fois, les convives ont été séduis par la très belle décoration de salle réalisée par Laëtitia et Donovan. Merci à eux.

À l'heure du cocktail, le groupe *MICKMUSIC* a proposé une animation musicale. Chaque table a pu choisir d'écouter sa chanson préférée.

Du côté du déjeuner, l'équipe *« Aux plaisirs gourmands »* de Christian Rousseau nous avait concocté, comme à son habitude, un vrai menu de fête. Un régal de l'entrée au dessert !

L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance familiale et festive. Beaucoup se sont adonnés aux plaisirs de la danse et du chant avec une animation musicale dans un répertoire varié interprété par le duo *MICKMUSIC*.

Tous les membres du CCAS de Septeuil vous souhaitent une très bonne année. Que 2020 vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.

Soirée théâtre avec Comi7

Le 30 novembre dernier, l'association Comi7 vous proposait sa 3ème soirée théâtre. Cette fois-ci, il s'agissait de «Joyeux Quiproquos», une pièce de Georges Feydeau interprêtée par la compagnie *« Les Chaparleurs »*.

De la Comédie Française au Théâtre National anglais en passant par les capitales japonaises ou hongroises, Georges Feydeau est probablement l'auteur de vaudevilles le plus joué au monde. Spécialiste génial des intrigues, il a dépassé tous ses maîtres. Chez lui, le comique repose principalement sur deux procédés : le quiproquo et la rencontre intempestive.

Une nouvelle fois, le public était au rendez-vous puisque 111 réservations ont été enregistrées.
Après la pièce, spectateurs et comédiens ont pu se retrouver et échanger autour d'un verre.
Merci à tous pour votre présence. Cette belle réussite est la récompense du travail fourni par l'équipe de bénévoles du Comi7.

Septeuil et ses écoles

Les écoles de Septeuil ont changé d'emplacement à plusieurs reprises au cours des deux siècles derniers et il nous a paru intéressant d'écrire une petite chronique sur le sujet. Nous disposions pour cela d'une source d'information inappréciable. En effet, le Ministère de l'Instruction Publique a invité toutes les écoles primaires françaises, par instruction ministérielle en date du 29 décembre 1898, à rédiger une monographie sur leur commune, afin de préparer l'exposition consacrée à l'enseignement primaire, dans le cadre de l'Exposition universelle de 1900. Le plan de l'ouvrage était imposé et l'un des chapitres devait être consacré à l'instruction publique, dans lequel l'instituteur avait en particulier à dresser l'historique des bâtiments ayant abrité les écoles. L'instituteur de l'époque, Monsieur Charles Simon, mena des recherches approfondies dans les archives disponibles et nous a laissé un très intéressant ouvrage de 107 pages.

La plus ancienne trace de mise en œuvre de l'éducation des enfants à Septeuil remonte à 1689, où une donation est établie pour assurer un revenu à la maîtresse d'école. L'instruction dépend de la paroisse et à la révolution, les bâtiments de l'école, appartenant au clergé, sont confisqués et vendus comme biens nationaux. Ainsi, le 7 vendémiaire An IV, Monsieur Poupardin, de Montfort, acquiert pour 52500F « *une maison servant cy devant de logement au maître d'école des garçons, avec jardin clos de murs* » et pour 100000F « *une maison servant cy devant de logement à l'école des filles* ».

Au début du XIXème siècle, la commune n'a pas obligation d'entretenir une école mais l'enseignement (payant) est assuré par au moins deux personnes dont parle Charles Simon :

« Vers 1820, l'école existait sur l'emplacement de la mairie actuelle (1) ; elle était tenue par Monsieur Lenormand. Il est bien entendu que l'école recevait les filles et les garçons. Les élèves étaient assis sur de petits bancs au long des murs servant de classe et se déplaçaient à leur tour pour recevoir à l'estrade la leçon de lecture ou d'écriture. »

« Un bon vieux et sa vieille, l'un et l'autre âgés de 87 ans, ont fréquenté jadis l'école de Mademoiselle Verrier, située dans les Quatre Perches, à la Croix de Prunay. »

Vient la monarchie de juillet et en 1833 la loi Guizot, qui organise l'éducation primaire en créant des écoles normales d'instituteurs dans chaque département et en donnant obligation aux communes l'obligation d'entretenir une école primaire et un instituteur, tout au moins pour celles de plus de 300 habitants.

Septeuil et ses écoles

L'école est mixte mais surtout fréquentée par les garçons. Ce n'est qu'en 1850 que la création d'une école de filles devient obligatoire pour les communes de plus de 800 habitants, ce seuil étant abaissé à 500 en 1867.

Il semble bien que l'Etat avait déjà à l'époque une tendance à imposer des devoirs supplémentaires aux communes sans leur en fournir les moyens financiers… Le conseil municipal vote, le 18 août 1833, un traitement de 200F (annuel) pour l'instituteur, accompagné d'une indemnité de logement de 100F. L'instruction n'étant ni gratuite, ni obligatoire, il fixe pour les enfants le coût mensuel de l'enseignement à 0,75F pour la lecture, 1,25F pour l'écriture et 1,50F pour l'apprentissage du système des poids et mesures. Ces sommes assurent un complément de revenus à l'instituteur, qui fournit aussi livres, cahiers et craies pour la somme de dix centimes par mois. La loi prévoit cependant que la commune doit assurer gratuitement l'instruction aux plus pauvres.

Le conseil municipal fait ses comptes (vous savez bien, ils n'ont jamais d'argent, à la mairie) et lors de sa séance du 17 octobre 1833, dresse l'état des dépenses à prévoir pour équiper la salle de classe, pour lesquelles il adresse au Sous-Préfet une demande de secours. Il s'agit de l'achat de 30 pieds de table à 1,50F et de deux tableaux pour 15F chacun. Le conseil propose également deux noms pour le choix de l'instituteur. En effet, il n'est pas nécessaire à l'époque, pour enseigner, d'être passé par les nouvelles écoles normales. Il suffit d'être âgé de dix-huit ans accomplis, d'avoir obtenu un brevet de capacité après examen, de pouvoir présenter un certificat de moralité, validé par trois conseillers municipaux, et enfin de n'avoir subi aucune condamnation. C'est Monsieur Durvie qui sera choisi. Décédé l'année suivante, il sera remplacé par Monsieur Marraine, lequel prendra sa retraite et cèdera la place à Monsieur Thillier en 1843. Ce dernier sera également le premier secrétaire de mairie de Septeuil.

En avril 1836, le conseil municipal fait fort justement remarquer à Monsieur le Préfet que la révolution a privé la commune de ses bâtiments d'école et qu'un dédommagement devait être envisagé. A ce titre, il demande l'attribution d'un secours de 3500F sur les fonds départementaux, pour l'acquisition d'un bâtiment ou la construction d'une école. L'achat d'un terrain pour 7000F est décidé en 1840, mais ce n'est qu'en 1849 que commencent les travaux, pour un coût de 12000F. Situé à l'emplacement d'un ancien prieuré, le bâtiment se trouve place de l'église, à côté de l'actuel presbytère.

En septembre 1833, le ministre François Guizot envoie 490 inspecteurs (ce sont en général des notables bénévoles) se livrer à une vaste enquête dans toutes les écoles du royaume sur l'application et les résultats de la nouvelle loi. Cette enquête couvre les aspects administratifs, financiers, matériels et pédagogiques des écoles visitées et donne des renseignements sur chaque instituteur et ses qualifications. Par sa forme, elle est très proche de nos sondages actuels et se prête facilement à une saisie informatique, ce qu'a commencé à faire l'INRP (Institut National de Recherche Pédagogique, devenu en 2010 l'IFE, Institut Français de l'Education). Notre département n'a pas encore été traité, mais nous espérons pouvoir un jour vous communiquer ces résultats.

L'école à Septeuil est mixte dans les années 1840, mais plusieurs écoles libres de filles ont existé. Ainsi, Mademoiselle Camatte reçoit de la mairie en 1842 50F de traitement annuel et 60F d'indemnité de logement pour son école privée. Lorsqu'en 1850 le Préfet rappelle au conseil municipal de Septeuil son obligation de créer une école séparée pour les filles, ce conseil demande une dérogation pour conserver son école mixte. Son principal argument est que l'école n'accueille que 72 élèves l'hiver et 40 l'été et que la création de deux classes réduirait le nombre d'enfants par classe à environ seulement 25 (on appréciera). Vient aussi l'argument financier, lequel est que la loi de 1850 prévoit un traitement de 600F pour chacun des deux fonctionnaires qui auraient à enseigner à Septeuil. Ce dernier argument a sans doute porté, puisque l'école de filles ne verra le jour qu'en 1863.

Faisons ici un aparté sur la fréquentation de l'école en fonction des saisons. Ce n'est qu'en 1881, sous la Troisième République, que le ministre de l'Instruction Publique, Jules Ferry, rend l'enseignement primaire public et gratuit, et obligatoire en 1882. Le taux de fréquentation est très honorable à Septeuil puisqu'on estime en 1849 que 80 enfants sont en âge de fréquenter l'école et que 68 s'y rendent plus ou moins régulièrement. Les travaux agricoles sont la raison de l'absentéisme l'été, et c'est le mauvais temps qui en est responsable l'hiver. En effet, les écoliers viennent de 17 hameaux et on peut ainsi songer à la difficulté que pouvaient avoir certains jours les enfants de la ferme de Moyencourt, sur la route d'Orgerus, à se rendre à l'école communale de Septeuil.

Revenons à l'école de filles, dont le bâtiment fut acheté en 1863 pour 2600F et adapté à sa fonction pour 5400F. Elle est située à l'angle de la rue Maurice Cléret et de la rue du pressoir. C'est Madame Henry qui y exercera jusqu'en 1872. Au château, une école privée dirigée par des

Septeuil et ses écoles

religieuses est ouverte en 1899, dans le cadre de l'orphelinat créé par Monsieur Contamine. Elle est aussi accessible aux enfants du pays.

En 1898, l'école de garçons compte 48 élèves et celle de filles 57. Charles Simon écrit que *« Les écoles de Septeuil, convenablement aménagées au point de vue du matériel d'enseignement, sont pourvues de bibliothèques, de tableaux muraux et de cartes, mais possèdent encore d'anciennes tables peu en rapport avec les locaux et les prescriptions hygiéniques. »*

Mais en 1913, tout cela va changer grâce à Madame Contamine, propriétaire du château et bienfaitrice de Septeuil, qui fait don à la commune d'une partie du parc du château et des bâtiments de l'école et la mairie actuelles, qu'elle y a fait construire.

Nous vous avons relaté en détail les journées d'inauguration des 28 et 29 septembre 1913 dans le Septeuil Mag numéro 12 de janvier 2017.

HOMMAGE

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Monsieur Gérard LEPORE.

Ses parents étaient venus d'Italie s'installer dans notre village. Il a grandi à Septeuil, où il a rencontré son épouse Sadia (élue conseillère municipal sur plusieurs mandats) et élevé ses trois filles, et même ses petit enfants.

Il était très présent dans le milieu associatif, comme Comi7 et le club des boulistes La Septeuillaise.

Vous pouviez le croiser dans Septeuil, chez les commerçants ou devant l'école, toujours avec sa casquette bleue sur la tête et un petit mot ou un sourire pour chacun.

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et le remercions de ses actions menées pour notre commune.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Mariages

Le 12 octobre 2019 : Mathieu, Paolo SIMONNET et Emilie, Marie-Renée, Arlette, Martine MORVAN

Décès

Le 1er octobre 2019 : Denise KERT, veuve CORMONT, 94 ans
Le 3 octobre 2019 : Héliane, Paulette GEORGET, veuve COLAS, 97 ans
Le 7 octobre 2019 : Georges, Edouard, Henri RABUSSIER, veuf RENARD, 89 ans
Le 19 octobre 2019 : Lucienne, Marie GRANVAL, 96 ans
Le 6 novembre 2019 : Christine, Francine FROT, 59 ans
Le 12 novembre 2019 : Pierre, Paul, Robert BELLEI, veuf LELOUP, 88 ans
Le 25 novembre 2019 : Denyse, Marguerite, Marie THOUIN, 95 ans
Le 30 novembre 2019 : Christiane, Monique LE GUYADER, veuve BARRET, 88 ans
Le 2 décembre 2019 : Frédérique, Jeanine, Yvonne DENAMUR, épouse WEIDMANN, 44 ans

Bien sûr, il y a d'autres naissances et mariages à Septeuil, mais nous ne publions ici que ceux pour lesquels les intéressés ou les familles nous ont donné leur accord.

INFOS PRATIQUES

La mairie de Septeuil à portée de clic !

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous:

- sur le site Internet **www.mairie-septeuil.fr**
- sur la page Facebook **Septeuil officiel**
- sur les panneaux d'affichage

La mairie de Septeuil

6, place Louis Fouché • 78790 Septeuil
Tél.: 01 30 93 40 44 • Fax : 01 30 93 49 63
Courriel: mairie@septeuil.fr

Jours et heures d'ouverture
Lundi: 8h30-12h • 14h-17h
Mardi: 8h30-12h • 14h-17h
Mercredi: 8h30-12h • 14h-17h
Jeudi: 8h30-12h • 14h-17h
Vendredi: 8h30-12h • 14h-16h
Samedi : 10h30-12h
(9h-10h30: RDV passeports et CNI)